ART. 10 N° 240

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 240

présenté par M. Tian, M. Hetzel, M. Aboud, Mme Boyer et M. Tardy à l'amendement n° 229 du Gouvernement

ARTICLE 10

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« du I entre »

les mots:

« et le b du 4° du I entrent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de reporter la date d'application de cette obligation pour les particuliers de s'affilier.